

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	22

Numéro Délibération	45/2025
Mise en ligne	28/05/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 20 mai 2025

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 mai 2025

Objet de la délibération

Affaires scolaires – Région académique Occitanie – Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) 2025/2026 - Adoption

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – M. Jean Paul FINART - Mme Bérangère VALLES - M. Laurent VIDAL - M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA – Mme Céline CLOTET - Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHE – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Anthony PEROTTI - M. Sébastien CAMMAL

Représentés Mme Cécile VEILLON pouvoir à Mme Bérangère VALLES / Mme Pascale LOCK pouvoir à M. Jérémy GARCIA / M. Frédéric SARROUY pouvoir à M. Sébastien CAMMAL

Excusés Mme Catherine ITIER - M. Naïl AOURRAË - M. Lionel ESPEROU

Absente Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : M. Max RASCALOU

Madame Christelle MUSICCO présente l'affaire ;

Afin d'encourager le développement des usages du numérique éducatif, la Région académique Occitanie propose aux communes partenaires la mise à disposition d'un environnement numérique de travail pour les établissements scolaires du 1er degré (ENT-école).

Compte tenu des conditions tarifaires avantageuses, et afin de permettre à nos 4 écoles et aux enseignants, de pouvoir s'engager ou continuer à bénéficier de ce dispositif, je vous propose :

- de renouveler notre partenariat avec la Région académique Occitanie et d'adopter le projet de convention-type pour l'année scolaire 2025/2026, tel que joint aux présentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire,
- de dire que les crédits correspondants sont prévus au budget de la commune.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 25

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.